



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du samedi 26 janvier 2019  
de 10h00 à 13h05  
Paris, Sorbonne.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV de l'AG du 23 octobre 2018.
3. Rapport moral et d'activité.
4. Rapport financier.
5. Perspectives et actions (secondaire et supérieur).
6. Situation des ARELA.
7. Communication au sein de la Coordination.
8. Euroclassica.
9. Calendrier 2019.
10. Voyage en Grèce en août 2019 organisé par Athéna.
11. Journées d'octobre de la CNARELA 2019 organisées par l'ALPLA à Nancy-Metz et Journées 2020 organisées par l'ADLAP à Amiens.
12. Questions diverses.

#### Associations présentes :

AGAP (Aix-Marseille), ADLAP (Amiens), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELACler (Clermont-Ferrand), ARDELAC (Créteil), ARELAG (Grenoble), APLAAL (Lille), ARELAM (Montpellier), ALPLA (Nancy-Metz), APLG (Nantes), ARELAN (Nice), ARELABretagne (Rennes), GELAHN (Rouen), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), APGLAV (Versailles), ATHÉNA, CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, THALASSA.

#### Associations représentées :

ARELALIM (Limoges), APCELA (Poitiers).

#### **22 associations représentées sur 27.**

*Le quorum est atteint.*

\* \* \*

*François Martin (ARDELAC), président de la CNARELA, ouvre la séance à 10h05 dans la salle E 655 de la Sorbonne. Il remercie d'abord Paul Demont, naguère professeur de langue et littérature grecques dans cette université et maintenant à la retraite, d'avoir permis à la CNARELA d'y tenir ses AG ces dernières années. Aujourd'hui, nous pouvons nous réunir en ces lieux grâce à l'intervention de Marie-Pierre Noël, ancienne présidente de l'APLAES, professeur de langue et littérature grecques à la Sorbonne.*

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été joint à la convocation à l'assemblée générale, reçue par les ARELA par voie électronique. François Martin met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du PV de l'AG du 23 octobre 2018**

Le compte rendu de l'assemblée générale du 23 octobre 2018 a été communiqué par mail en même temps que la convocation et l'ordre du jour. Le bureau prie l'assemblée générale de bien vouloir accepter ses excuses pour cette publication tardive due à une charge trop lourde de travail en fin d'année.

Aucune remarque n'est faite sur ce PV.

François Martin propose de mettre au vote l'approbation du PV de l'AG du 23 octobre 2018.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0  
Le PV de l'AG du 23 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Rapport moral et d'activité.**

**François Martin tient tout d'abord à remercier les membres du bureau** qui œuvrent sans relâche à la conduite de notre coordination. Il rappelle que plusieurs ARELA sont représentées au sein du bureau : Créteil, Toulouse, Montpellier, Nantes, Versailles, Besançon, Bordeaux, Strasbourg, ainsi que Thalassa. Odile Mortier-Waldschmidt et Jeannette Boulay, présidentes d'honneur de la CNARELA, prêtent toujours une grande attention aux travaux du bureau, interviennent quand il le faut et partagent leur grande expérience à la tête de la coordination. Leur soutien est précieux, qu'elles en soient remerciées. Elles souhaitent à la CNARELA de réussir dans ses actions.

François Martin souligne ensuite le rôle important de chaque membre du bureau. Il remercie Hélène Frangoulis, vice-présidente, qui a été très souvent présente aux audiences obtenues en 2018 à ses côtés ; la place qu'elle occupe dans l'enseignement supérieur permet à la coordination d'obtenir des informations très précises sur la situation des langues anciennes à l'université. Florence Turpin gère avec toujours autant d'attention les finances de la CNARELA et François Martin la remercie d'assurer cette charge. Il rappelle que les déplacements des membres élus à la tête de la coordination sont remboursés à l'occasion des réunions de bureau qui ont lieu trois fois par an. Chaque membre du bureau essaie de prendre ses billets le plus tôt possible afin de ne pas engager de frais trop importants, mais les nuitées restent à sa charge. Lorsqu'un membre du bureau accompagne le président de la CNARELA à une audience, les déplacements font également l'objet d'un remboursement. François Martin remercie ensuite Marie-Hélène Menaut qui suit le dossier Euroclassica, association européenne dont la CNARELA est membre fondateur. Il adresse également tous ses remerciements à Sylvie Pédroaréna qui assure la promotion des langues anciennes ainsi que la gestion de la communication, et représente la CNARELA au directoire d'Antiquité Avenir. Toutes deux, par leur expérience à la tête de la coordination, sont des soutiens solides et indispensables dans les périodes les plus difficiles. Des remerciements sont enfin adressés à Corinne Savariau et Guillaume Diana, secrétaire et secrétaire-adjoint, qui apportent leur aide aux travaux du bureau, ainsi qu'à Delphine Viellard qui édite les *Cahiers* de la CNARELA, publiés trois fois dans l'année (ils reflètent le travail de la coordination, ses actions et son engagement pour faire avancer les dossiers portés avec conviction et détermination) et à Lionel Sanchez, qui se charge de la communication et de l'histoire des arts au sein du bureau. Les membres des ARELA sont nombreux à suivre les pages Facebook et les comptes Twitter de la CNARELA sur les réseaux. Leur bonne tenue demande du temps et de l'énergie. Lionel Sanchez a par ailleurs fourni, après le séjour à Rome en août 2018, un travail très important sur les sites visités. Il l'a mis à disposition de tous sur le site de la CNARELA, comme il l'avait fait pour le voyage en 2016. Il en est vivement remercié.

**Le président de la CNARELA adresse ses sincères remerciements aux associations membres de la CNARELA**, à leurs bureaux et à leurs représentants, qui œuvrent pour tisser des liens entre les actions nationales et les actions académiques. L'année 2018, malgré quelques bonnes nouvelles concernant le nombre d'adhérents dans certaines ARELA, est aussi porteuse de situations difficiles : trois ARELA semblent en sommeil en ce début d'année 2019. Il s'agit de l'ARELACorse, dont nous avons déjà évoqué le cas depuis plusieurs mois, AUSPEX (Reims) et plus récemment l'APLAG (Guadeloupe). Par ailleurs, le renouvellement des bureaux est souvent compliqué. L'implication des collègues dans leurs établissements est si grande que trouver des volontaires pour s'investir dans les associations régionales est de plus en plus problématique. Il salue le travail mené depuis de nombreuses années par Hélène Gallois au sein d'AUSPEX, association qui a œuvré de nombreuses années dans l'académie de Reims et qui a organisé d'excellentes Journées d'Automne en 2014. Malgré les différents appels lancés par le bureau d'AUSPEX, personne n'a pu – ou voulu – reprendre la présidence de l'association. La CNARELA espère que cette vacance ne sera que passagère. Pour ce qui concerne la Guadeloupe, le travail mené par Patricia Sablier puis plus récemment par Pascal Clamant a été reconnu par les collègues mais aucun volontaire ne s'est manifesté pour rejoindre le bureau. La CNARELA ne peut que regretter ces situations mais garde espoir que des collègues veuillent s'engager pleinement dans les ARELA. François Martin rappelle que deux ARELA, l'APLAAL à Lille et l'APGLAV à Versailles, ont rencontré des situations similaires et qu'elles ont pu renaître grâce à l'énergie de collègues dynamiques.

Le président de la CNARELA remercie chaleureusement l'ARTELA qui a organisé cette année les Journées d'octobre qui ont permis aux congressistes de découvrir les Wisigoths. Évoquant ces Journées, il remercie également Thalassa, membre fondateur de la CNARELA, et particulièrement Claire Valette, qui garde des contacts étroits avec la coordination et soutient toujours pleinement ses actions à tous les niveaux, en fournissant gracieusement – entre autres – un bus à l'occasion des Journées d'octobre pour assurer le déplacement des participants sur un site éloigné du lieu où se tiennent les conférences.

**François Martin adresse enfin ses remerciements aux associations littéraires** (APFLA-CPL, APLAES, APLettres, SEL et SLL) qui se sont engagées dans des actions communes aux côtés de la CNARELA. Il souligne

en particulier le rôle d'Agnès Joste, représentant l'association Sauver les Lettres, qui a toujours été très réactive lorsque la CNARELA a mis en place des actions communes. Agnès, comme Estelle Manceau, ont grandement contribué à la rédaction des communiqués de presse.

**a) Relations avec le ministère de l'Éducation nationale :**

François Martin présente ensuite les relations que la CNARELA a entretenues avec le ministère de l'Éducation nationale. L'année qui vient de s'écouler se rapproche de celle que la CNARELA a connue avec la réforme du collège. Elle a été très chargée en audiences et les échanges avec le ministère ont été fréquents. Le président de la CNARELA fait remarquer une différence importante avec la ministre précédente : Jean-Michel Blanquer est attentif aux arguments avancés et si nous sommes encore loin de vivre une situation idéale pour les langues anciennes au collège et au lycée, certaines décisions sont diamétralement opposées à celles qui ont été prises lors de la réforme du collège.

- Le ministère a d'abord publié une **circulaire au B.O. du 25 janvier 2018** (« Mise en œuvre de l'enseignement facultatif de langues et cultures de l'Antiquité »<sup>1</sup>), signalée par la CNARELA dès sa parution. François Martin rappelle qu'il est très important de s'emparer de ce texte. Les arguments avancés lors d'une rencontre entre la CNARELA et Pascal Charvet pendant une audience à la fin de l'année 2017 se retrouvent en nombre dans cette circulaire. La CNARELA ne peut que s'en féliciter.

Cette rencontre a donné lieu à un communiqué de presse commun aux associations littéraires, le 30 janvier. La circulaire a également été l'occasion de mettre en place un sondage sur les DHG dans les collèges début février. Les résultats, malheureusement, n'étaient pas très bons. Les personnels de direction, par la voix de leur principal syndicat, le SNPDEN-UNSA, ont fait peu de cas de la circulaire, mais il faut encore œuvrer cette année à sa mise en place.

François Martin rappelle les **procédures que les collègues des ARELA doivent suivre** :

- rencontre avec le chef d'établissement (circulaire) ;
  - communication aux collègues et parents (circulaire, arrêté) ;
  - courrier à l'IPR en cas de baisse des horaires (7h en latin, 3h en grec = 10h) avec copie à l'ARELA ;
  - intervention de l'ARELA auprès de l'IPR et du rectorat avec copie à la CNARELA ;
  - s'il le faut, la CNARELA fait remonter à l'IG et au cabinet du ministre.
- François Martin rappelle ensuite la **publication du rapport de Pascal Charvet et de David Bauduin**, « Les Humanités au cœur de l'école ». Marie-Hélène Menaut en a fait une synthèse communiquée aux ARELA. Ce document est important ; rien n'avait été publié à propos des langues anciennes depuis le rapport des IG Catherine Klein et Patrice Soler en 2011. Ce nouveau texte a le mérite de mettre en avant un certain nombre de vérités ; mais la CNARELA n'est pas en accord avec toutes les propositions, elle rejette en particulier la création d'une certification complémentaire. La CNARELA reste en contact avec Pascal Charvet qui a beaucoup œuvré pour le latin et le grec ces derniers mois. David Bauduin a été nommé Secrétaire général du Conseil supérieur des Programmes.
- **La CNARELA a été reçue en audience par le cabinet du ministre le 5 février.** François Martin remercie les collègues qui ont répondu aux sondages. La CNARELA a pu présenter des exemples précis et s'appuyer sur les témoignages du terrain. Ces éléments font la force de la coordination. François Martin renvoie au compte rendu diffusé et évoqué en AG. Les demandes habituelles portant sur la réécriture de l'arrêté de juin 2017 et les besoins d'horaires fléchés ont été faites. Le ministère a précisé que les horaires de l'arrêté du 16 juin 2017 pour le collège devraient être respectés (7h de latin, 3h de grec, NDLR).
- **Le 6 février, la DGESCO a convoqué la CNARELA** pour un échange sur le rapport Mathiot (baccalauréat 2021).
- **La réforme du baccalauréat a été présentée le 14 février.** La CNARELA a agi immédiatement pour les langues anciennes : les horaires de l'option étaient bien conservés, mais la perte du coefficient 3 et la possibilité de suivre une seule option condamnaient le latin et le grec. La nouvelle spécialité « Humanité, littérature, philosophie » était bien trop floue pour faire espérer qu'une place importante soit accordée aux langues anciennes, ce qui s'est confirmé lors de la présentation des programmes. La CNARELA a proposé la spécialité « Littérature, Langues et Culture de l'Antiquité », en grec ou en latin, en insistant pour que des liens forts soient tissés entre les textes antiques et les textes issus de la littérature française et des autres littératures.
- Le Ministère a publié au **BO du 22 mars 2018 la « certification complémentaire en LCA »**. La CNARELA reste très vigilante sur son application et s'est toujours prononcée contre sa création. Cette « certification »

<sup>1</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=125517](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=125517)

risque en effet de fragiliser encore plus les langues anciennes. La CNARELA soutient les collègues certifiés et agrégés de Lettres classiques et de grammaire qui luttent chaque jour sur le terrain pour défendre et promouvoir le français, le latin et le grec ancien. Elle s'engage pour trouver les moyens de faire accéder tous les élèves aux langues anciennes mais refuse de trahir les collègues qui ont été formés en français, latin et grec ancien et qui ont passé des concours nationaux pour les enseigner. La création de la certification complémentaire en LCA a donné lieu à la publication d'un communiqué de presse le 9 avril.

- À la suite des courriers envoyés au ministère, la CNARELA a été reçue en **audience à la DGESCO le 27 mars**. Il a été question de la circulaire publiée au BO du 25 janvier 2018, du collège et du lycée. La réforme du lycée s'annonce proche de celle du collège ; elle est avant tout économique, des postes seront supprimés. De nouveaux projets d'arrêtés mentionnant la possibilité de suivre deux options ont été présentés au CSE, peu après cette audience, le 12 avril. C'est également lors de ce CSE que la création de la spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité » a été présentée. François Martin rappelle que plusieurs organisations syndicales ont voté contre ces textes.
- Le **25 mai, la CNARELA a été reçue à l'Assemblée Nationale** (commission éducation). Le Sénat n'a jamais répondu à notre demande d'audience. Hélène Frangoulis et moi-même avons été auditionnés par le Sénat lors de la réforme du collège.
- Une demande de la CNARELA a enfin porté ses fruits avec la **publication, le 12 juillet, d'un texte concernant l'épreuve orale facultative de latin et/ou de grec** : pour les sessions 2019 et 2020, les listes de textes devront être envoyées un peu avant aux examinateurs (comme pour l'EAF). La CNARELA demandait depuis longtemps un cadre national à ce sujet.
- Les **arrêtés de la réforme du lycée** ont été publiés le 16 juillet.
- Au BO du 6 septembre, une **note de la DGESCO sur les spécialités** a fortement modifié l'esprit de la réforme du bac : seules sept spécialités sont présentées comme incontournables pour la poursuite des études dans l'enseignement supérieur. La spécialité LLCA, contrairement à la spécialité HLP, avant même sa première année d'existence, a été reléguée au rang des spécialités « rares ». La CNARELA a écrit immédiatement au ministre pour dénoncer cette note scandaleuse.
- Les problèmes des **ventilations de service** semblent moins nombreux cette année mais persistent encore. François Martin invite les collègues à la plus grande vigilance à ce sujet.
- À la **demande de la DGESCO**, la CNARELA a envoyé une note sur le concours général à la rentrée de septembre.
- Les demandes de la CNARELA ont reçu un signe d'encouragement du ministre le 30 septembre dans le JDD, avec la promesse d'un **coefficient 3**. L'importante mobilisation de la CNARELA dans les nombreuses audiences qu'elle a obtenues au ministère et son insistance pour la nouvelle spécialité comme pour l'option ont permis de récupérer un coefficient qui n'existait plus dans la nouvelle réforme. Les déclarations ont fait l'objet d'un communiqué de presse commun avec les associations littéraires.
- **La DGESCO a reçu la CNARELA pour une consultation sur les programmes du lycée le 12 novembre**. Toutes les modifications demandées n'ont pas été faites, en particulier celle qui concernait les précisions à apporter dans des préambules différents option / spécialité. Nous avons demandé des modifications à la marge mais qui avaient une grande importance pour nos enseignements. Elles n'ont malheureusement pas été réalisées et entraîneront sans doute des difficultés pour les professeurs.

**b) Relations avec l'Inspection générale de Lettres :**

L'inspection générale n'a pas pu être représentée aux Journées d'octobre à Toulouse. La CNARELA a cependant reçu un message de l'inspecteur général Fabrice Poli, qui a participé au groupe de pilotage des nouveaux programmes de LCA.

Lors des Journées de Poitiers, Fabrice Poli avait incité les collègues à communiquer davantage avec les IA-IPR pour obtenir leur soutien sur des problèmes spécifiques.

**c) Relations avec le CSP :**

Le CSP a convoqué la CNARELA à plusieurs reprises pour les nouveaux programmes : le 9 mars puis le 4 octobre. La CNARELA a dû intervenir pour rappeler la place des langues anciennes au lycée, et l'importance de la

nouvelle spécialité. La présidente du CSP, Souâd Ayada, a toujours été très attentive aux remarques de la CNARELA.

**d) Relations avec les associations amies et les syndicats :**

**• Associations amies : APFLA-CPL, APLAES, APLettres, SEL, SLL.**

François Martin rappelle que plusieurs communiqués communs ont été publiés avec les associations amies (le 30 janvier sur la circulaire « mise en œuvre de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité » ; le 30 avril sur la Certification complémentaire et le 10 octobre sur l'annonce du coefficient 3 dans le nouveau baccalauréat). Ce dernier communiqué a joué un rôle important dans la publication de l'arrêté modifié au JORF du 25 janvier 2019.

Le Président de la CNARELA regrette les divergences sur la certification complémentaire, pourtant dénoncée par toutes les associations amies en janvier. Marie-Rose Guelfucci, alors présidente de l'APLAES, a affirmé avoir obtenu des garanties sur sa mise en place. Pourtant, la publication au BO évoquée précédemment et les remontées dont Hélène Frangoulis fera une synthèse plus loin ne rassurent aucunement la CNARELA, qui réitère son opposition à ce pis-aller.

Une **audience commune a eu lieu le 4 juillet au ministère**. François Martin renvoie au PV de l'AG de Toulouse.

Enfin, François Martin rappelle que l'association SEL organise un concours de nouvelles (prix de la nouvelle Jacqueline de Romilly). Cette information a été diffusée sur les listes de la CNARELA et sur les réseaux sociaux.

**• Syndicats.**

Nous surveillons attentivement les positions syndicales sur la réforme ; le soutien apporté aux langues anciennes varie selon les syndicats, et les décisions ou remarques faites par certains dans les instances nationales ou sur les réseaux sociaux sont lamentables.

François Martin rappelle que la CNARELA est une association de professeurs spécialistes, qui n'est rattachée à aucun syndicat.

**• Conférence des Présidents d'associations de professeurs spécialistes (CPAPS)**

La CNARELA a signé deux communiqués de presse de la Conférence. Le premier, le 22 janvier, demandait un moratoire sur la réforme du lycée. Il a fait l'objet d'une pétition. La Conférence n'a toujours pas été reçue au ministère. Le second, publié le 19 décembre, dénonce les conditions de mise en place de la réforme (en particulier sur la répartition des spécialités) et des programmes.

**• Euroclassica, Antiquité Avenir**

Florence Turpin a représenté la CNARELA au congrès d'Euroclassica qui s'est tenu à Londres. Marie-Hélène Menaut a poursuivi le travail sur la nouvelle édition des concours du Vestibulum et de la Janua, en latin et en grec. François Martin remercie Karine Rondier qui a participé à la rédaction des sujets. Nous avons diffusé plusieurs pétitions, émanant de divers pays européens, pour le maintien de l'enseignement des langues anciennes.

La CNARELA a été réélue au directoire d'Antiquité Avenir, association constituée après les États généraux organisés par l'APLAES et la SOPHAU en 2015. La deuxième édition des États généraux s'est tenue en juin. Elle a permis de réunir différents acteurs concernés par l'Antiquité. Cette association a été auditionnée au Parlement européen à Bruxelles, le 26 juin 2018, dans le cadre de la « *High-level conference : Cultural Heritage in Europe : linking past and future* ».

**• Partenariats**

La CNARELA est partenaire du site « **La vie des classiques** » (Les Belles Lettres). Sylvie Pédroaréna diffuse les informations régulièrement sur la liste des ARELA.

LA CNARELA participe au projet « **Les Humanités dans le texte** » lancé en novembre 2017. Elle est membre du comité de pilotage. Les réflexions s'appuient sur les textes antiques qui sont au cœur de nos disciplines. Les projets lauréats seront présentés le mois prochain au comité, puis aux « Rendez-vous de l'Antiquité » prévus à Lyon, dans le cadre du PNF, le 22 mars 2019.

**• Autun Capitale des langues anciennes, les 10 et 11 mars**

François Martin remercie Marie-Hélène Menaut et Sylvie Pédroaréna qui ont largement contribué à l'organisation de l'événement « Autun Capitale des langues anciennes », organisé par la Legio VIII Augusta. Des membres des ARELA (Yves Ouvrard - APCELA -, Sylvain Perrot - ARELAS -, Germain Teilletche - ARELABOR - ainsi que Georges Tirologos - ISTA, présenté par l'ARELAB -) ont proposé des conférences qui ont été très appréciées.

François Martin rappelle que la CNARELA a soutenu la pétition de l'université de Pau où les Lettres classiques ont été fortement menacées.

Plusieurs articles ont été publiés dans les grands quotidiens et sur le site « vousnousils ».

**f) Situation des ARELA :**

Un bilan a déjà été présenté à Toulouse. François Martin rappelle que l'action commune est toujours préférable aux actions isolées et que les collègues, souvent seuls dans les établissements, trouvent un soutien certain auprès des ARELA, membres de la CNARELA, clairement identifiée par tous comme une instance nationale. Les actions au niveau académique sont très importantes. Elles permettent en effet de donner du poids à l'ensemble des actions de la Coordination et montrent également au niveau local l'engagement des collègues. Les rectorats y sont particulièrement attentifs.

Les actions de promotion, que les ARELA mettent en place dans leurs académies (concours, journées de l'Antiquité et autres manifestations), contribuent au rayonnement des langues anciennes. Il faut s'emparer de tous les moyens pour les diffuser le plus largement possible (au sein de la CNARELA, en communiquant ces informations dans la presse locale ou nationale, sur les réseaux sociaux...).

Thalassa a organisé le voyage de la CNARELA cette année. Il favorise les échanges entre collègues, leur permet d'élargir leur connaissance des sites, fait mieux connaître les associations régionales et la CNARELA.

François Martin rappelle que les ARELA peuvent :

- intervenir dans les stages du plan académique de formation ;
- faire intervenir des enseignants-chercheurs dans ces stages ou dans les stages de bassin ou lors de journées spécifiques (les ARELA peuvent jouer un rôle dans leur organisation) ;
- se rapprocher de l'inspection pédagogique régionale pour organiser une journée académique.

Enfin, le président de la CNARELA incite les représentants des ARELA à signaler aux collègues les textes officiels sur lesquels s'appuyer.

Chaque ARELA peut utiliser les affiches, cartes postales et autocollants fournis par Thalassa. Toutes les indications se trouvent sur le site de la CNARELA, où ces supports sont également disponibles en téléchargement :

<http://www.cnarela.fr/ressources/Communication/tabid/154/language/fr-FR/Default.aspx>

**g) Communication de la CNARELA :**

La liste de diffusion par messagerie électronique, propre à la CNARELA, permet de diffuser rapidement les informations de la coordination ainsi que les actions et les publications des ARELA qui en font la demande, dans la mesure où elles affichent clairement leur appartenance à la CNARELA, comme cela a été rappelé lors de l'AG de Toulouse. Les messages officiels de la CNARELA sont toujours précédés de la mention [CNARELA] afin d'éviter toute confusion.

Sylvie Pédroaréna se charge de la lettre d'information de la CNARELA « τὰ φαινόμενα », qui est très appréciée des collègues. Elle diffuse également de nombreuses informations qu'il est important de rediffuser, soit dans les bulletins, soit directement par la messagerie.

Le site de la CNARELA est hébergé par Thalassa et diffuse aussi certaines informations envoyées aux ARELA.

La CNARELA est présente sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter). Ces médias permettent de toucher un certain nombre de personnes, mais la diffusion par les ARELA reste prioritaire. La CNARELA ne limite pas ses actions à ces réseaux sociaux qui restent des moyens rapides de diffusion mais dont le flux continu et parfois répétitif ne permet pas une réflexion très approfondie. Elle garde une distance certaine avec les réactions souvent démesurées de certains et a pour habitude de ne jamais répondre aux agressions souvent stériles d'anonymes qui ne représentent personne.

Les Journées d'octobre ont montré cette année encore la richesse de nos enseignements et l'implication des professeurs de lettres classiques, dans le secondaire et le supérieur.

La semaine de l'Antiquité, organisée par la CNARELA chaque année fin mars, est aussi l'occasion de mettre en avant les langues anciennes.

À propos des publications, l'audience de la CNARELA est l'émanation de l'audience des ARELA : certaines ARELA ont publié des articles dans la presse locale, les bulletins des ARELA témoignent du travail mené dans les académies et les publications spéciales contribuent à la notoriété de la coordination. Elles sont aussi la preuve de l'engagement de nos collègues sur le terrain.

Cette année 2018 a été une année très importante pour nos enseignements, en particulier au niveau du lycée. Nous attendons encore les effets de la politique éducative que le ministre souhaite mettre en place. Nous espérons des améliorations pour le collège et pour le lycée, car le chemin qui doit mener à la reconnaissance de nos enseignements est encore long.

François Martin rappelle qu'il faut faire preuve de la plus grande vigilance. La période qui s'ouvre avec l'arrivée des DHG va être déterminante pour nos disciplines. Il faut mettre en avant les textes officiels. Les actions de sensibilisation auprès de tous les élèves et des familles, comme celles qu'entreprennent de nombreux collègues chaque année, restent les armes les plus efficaces pour promouvoir les langues anciennes.

François Martin met au vote l'approbation du rapport moral.

- Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0  
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

#### **4. Rapport financier.**

Florence Turpin prend la parole pour présenter le rapport financier<sup>2</sup>.

Pour l'année 2018, les comptes de la CNARELA sont un peu déficitaires (481,66 €). Les dépenses ont certes augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui n'est pas surprenant, mais surtout, les recettes ont diminué, même si l'ARELAG, l'ARELACLER, l'ARELAM, l'ARELAS, l'APLG, l'ARELAN et, comme toujours, Thalassa ont versé une cotisation de soutien. Nous les en remercions vivement, en particulier Thalassa, qui a assuré en outre le transport des participants aux Journées d'octobre pour la visite de l'archéosite de Montans. Rappelons que cette association continue à assumer en grande partie la communication de la CNARELA.

Comme les deux années précédentes étaient excédentaires, nous n'avons pas à nous inquiéter et il ne semble pas opportun d'augmenter la cotisation de base, même si elle ne l'a pas été depuis 2005. Il paraît plus convenable d'encourager les associations qui ont de nombreux adhérents à ne pas hésiter à nous soutenir ou à continuer à le faire.

Une discussion s'engage sur l'augmentation éventuelle de la cotisation à la CNARELA. Se posent plusieurs questions : une augmentation fixée pour toutes les ARELA ou calculée en fonction du nombre d'adhérents, de la solidité financière de l'association ? Le bureau de chaque association doit-il décider en fonction de la situation de son ARELA ? Ne vaut-il pas mieux attendre l'année prochaine pour proposer une augmentation ? La discussion concerne ensuite le montant de l'adhésion demandé par chaque ARELA : on constate une grande diversité. Sylvie Pédroaréna propose de faire le point sur les montants des adhésions.

François Martin propose de mettre au vote l'approbation du rapport financier.

- Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0  
Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

#### **5. Perspectives et actions (secondaire et supérieur).**

##### a) lycée

François Martin reprend la parole pour traiter de la réforme prévue pour la rentrée 2019. La liste des spécialités a été annoncée quelques jours avant les vacances de Noël. Environ 15% d'établissements proposeraient à la rentrée 2019 la spécialité, selon les informations remontées à la CNARELA. Cette situation devrait évoluer.

Vincent Bruni (ADLAP) exprime sa surprise concernant le nombre d'établissements dans lesquels la spécialité LLCA serait ouverte dans son académie, car l'ARELA s'attendait à un nombre inférieur d'ouvertures. Le rôle du chef d'établissement semble déterminant. Est évoqué aussi l'exemple d'un lycée où une seule collègue de Lettres classiques est en poste, avec un petit effectif, et qui bénéficie de l'ouverture de la spécialité, alors que dans un autre lycée, les deux professeurs de Lettres classiques en poste perdent l'option de grec qui était ouverte jusqu'alors. Vincent Bruni précise que des collègues ont fait le choix de ne pas demander la spécialité pour garder l'option LCA.

François Martin répond qu'il faut encourager les collègues à faire ouvrir l'option de grec au collège pour qu'il puisse y avoir au lycée des effectifs suffisants pour la spécialité. Dans les lycées « littéraires » il faut mettre l'accent sur l'apport conséquent de la spécialité LLCA pour le bac de français et pour les classes préparatoires, qu'elles soient littéraires ou scientifiques. Quant à l'option, François Martin rappelle que, quelques jours avant l'AG, a paru un arrêté concernant le coefficient 3 cumulable (latin et grec) au baccalauréat.

Emmanuelle Lachaume (ARELACLER) demande si la spécialité abandonnée en fin de Première compte pour le bac. François Martin répond qu'elle compte dans les 10% du contrôle continu et dans une épreuve en fin d'année de Première.

Le cas de Strasbourg est évoqué par Delphine Viellard : dans cette académie, la spécialité est dérogatoire. Il y a une grande disparité dans la volonté de demander la spécialité, voire des refus d'en faire la promotion de peur de perdre des élèves.

Les programmes parus courant janvier suscitent des débats. François Martin demande aux collègues de bien relire les programmes, qui laissent à l'apprentissage de la langue une place importante mais repensée.

Claire Bosc (ARELAN) témoigne d'une situation catastrophique : quatre ou cinq établissements seulement ont obtenu la spécialité dans son académie. Elle l'explique par l'attitude des chefs d'établissement (certains n'ont même pas fait la demande), alors que le recteur affirme son soutien aux langues anciennes.

Marie-Cécile Navet-Gremillet (ARELABretagne) fait le point sur la situation en Bretagne : 14 établissements ont obtenu la spécialité (dont 5 privés) : des chefs d'établissement ne l'ont pas demandée, comme à Quimper.

<sup>2</sup> Cf. Compte de résultat, Annexes, I.

D'autre part, deux établissements proches géographiquement mais situés dans des réseaux différents ont obtenu la spécialité, ce qui constitue un déséquilibre très préjudiciable.

Audrey Adhémar (ARELACLER) précise que 5 établissements de grandes villes ont obtenu la spécialité, alors que le Recteur s'était engagé à assurer l'équilibre des disciplines.

Anne-Marie Chazal (AGAP) explique que le recteur de son académie a déjà opéré des modifications en remettant la spécialité dans un réseau où elle n'était pas établie d'abord. La répartition n'est donc pas figée : on peut encore modifier en intervenant auprès d'un recteur, courtoisement ou par l'intervention des professeurs avec les parents.

Cécilé Boddaert (ARELAG) alerte l'assemblée d'une fusion entre l'horaire d'enseignement de spécialité et celui d'option dans un lycée de l'académie de Grenoble. François Martin rappelle que la spécialité bénéficie d'un horaire fléché (4h). Les options sont quant à elles prises sur la dotation complémentaire (12h par division en seconde, 8h en première et en terminale). Malheureusement, une phrase des programmes laisse une ambiguïté que la CNARELA a dénoncé à plusieurs reprises. Il faudra intervenir de nouveau auprès du CSP lors de la présentation des programmes de terminale.

François Martin propose que la CNARELA rédige une motion pour dénoncer les conditions d'attribution des spécialités.

Le président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion<sup>3</sup>.

Le débat continue sur la question du seuil :

Dominique Méhu (APGLAV) évoque le cas d'un lycée qui va proposer 10 spécialités, mais pas LLCA : un rapide sondage auprès des Secondes a été effectué et peu d'élèves se sont montrés intéressés, donc on n'ouvre pas. Or c'est un lycée qui a actuellement un effectif assez important en spécialité. Catherine Angé (ARTELA) demande s'il y a un seuil officiel d'ouverture pour les spécialités. François Martin répond qu'il n'y a pas de texte. Mais des décisions semblent prises au niveau académique : à Nantes par exemple, Claudine Poulet (APLG) informe l'assemblée d'un seuil fixé à 12 élèves. La CNARELA dénonce cette pratique.

François Martin reprend la parole pour parler des option LCA. Un arrêté<sup>4</sup> publié le 25 janvier 2019 fixe un coefficient 3 au baccalauréat : les points supérieurs à 10 sont multipliés par 3 et s'ajoutent au total. Les deux options Grec ancien et Latin obtiennent ce coefficient. Un cumul des deux options fait bénéficier du coefficient 3 pour chaque langue, ce qui constitue de bons arguments en faveur des options LCA. François Martin rappelle que dans l'ancien bac, seule la première option LCA bénéficiait du coef. 3 (l'autre langue avait un coef. 1). En tout, un élève pourra obtenir 60 points supplémentaires (en plus de ceux qu'il gagnera au contrôle continu pour 10% de la note du bac).

Marie-Cécile Navet-Gremillet intervient : un établissement breton qui avait un seul groupe de grec sur 3 niveaux voit l'option supprimée l'année prochaine. François Martin rappelle qu'il est important de faire remonter l'information aux IA-IPR.

François Martin annonce qu'un sondage concernant les DHG est prévu pour faire le point sur les situations. Il sera mis en place en mars.

Une seconde motion est proposée : demander le maintien des options dans les établissements où elles sont ouvertes actuellement et leur ouverture dans les séries technologiques.

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion<sup>5</sup>.

#### *b) collège*

Les difficultés demeurent : la formulation de l'arrêté (« dans la limite de ») est toujours problématique. Un sondage est annoncé et une motion est proposée.

<sup>3</sup> Cf. Annexes, II.

<sup>4</sup> Lien JORF : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038052412&dateTexte=&categorieLien=id>

<sup>5</sup> Cf. Annexes, II.



Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion<sup>6</sup>.

Quelques interventions ont lieu :

Audrey Adhémar (ARELACLER) évoque le cas d'un établissement qui a perdu 98 heures : il peut paraître difficile de demander plus d'heures en LCA. François Martin rappelle l'existence de dotations complémentaires, même si les rectorats répondent souvent de façon négative. Il ne faut pas hésiter à faire intervenir les élèves, les parents.

Brigitte Planty (ARELAB) annonce la mise en place de stages dans le bassin de Besançon sur la liaison 3<sup>e</sup>-2<sup>de</sup> : les options choisies en 2<sup>de</sup> seraient envisagées comme une préparation au choix des spécialités.

François Martin rappelle des événements prochains : la Semaine de l'Antiquité fin mars et le Festival des langues classiques à Versailles les 1<sup>er</sup> et 2 février.

### c) supérieur

Hélène Frangoulis indique le nombre de postes publiés pour les concours de recrutement 2019 :

- CAPES externe de Lettres classiques : 145 postes (183 en 2018, mais avec 137 présents et seulement 80 postes pourvus).
- CAPES interne de Lettres classiques : 26 postes (19 en 2018).
- Agrégation externe de Lettres classiques : 71 postes (comme en 2018).
- Agrégation externe de Grammaire : 9 postes (comme en 2018).
- Agrégation interne de Lettres classiques : 40 postes (45 en 2018 et 2017, mais depuis deux ans, le nombre de candidats présents a baissé : 313 en 2016, 242 en 2017, 221 en 2018).

Concours	2019	2018	2017	2016
<b>Agrégation Externe de Grammaire</b>	<b>9</b>	9	11	11
<b>Agrégation Externe de Lettres classiques</b>	<b>71</b>	71	87	87
<b>Agrégation Interne de Lettres classiques</b>	<b>40</b>	45	45	45
<b>CAPES Externe de Lettres classiques</b>	<b>145</b>	183	230	230
<b>CAPES Interne de Lettres classiques</b>	<b>26</b>	19	17	17

Hélène Frangoulis aborde ensuite la question de la Certification complémentaire créée dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité en 2018 (B.O. du 22 mars 2018). Cette Certification complémentaire n'existait auparavant que pour des disciplines sans concours (le théâtre par exemple).

Les premières sessions se sont déroulées fin 2018. En voici le bilan, d'après les indications fournies par les ARELA. Dans certaines académies, un rapport a été publié sur le site du rectorat, mais ce n'est pas le cas partout.

- candidats :

Le nombre de candidats est très variable : en latin, de 3 à 39 (le nombre le plus important concerne les académies de Paris-Créteil-Versailles réunies) ; en grec, de 0 à 3 ; en latin et grec, de 0 à 3.

La proportion de reçus est également très variable.

Les candidats sont en majorité des certifiés ou agrégés de Lettres modernes, mais on trouve aussi des certifiés et agrégés d'espagnol, d'italien, d'histoire-géographie, de philosophie et de mathématiques.

Dans certaines académies, la Certification n'a pas encore été ouverte aux contractuels (possibilité pourtant mentionnée dans le BO) mais ce sera sans doute le cas pour la prochaine session (début 2019).

- épreuves : un dossier de 4/5 pages et un oral de 30 mn (10 mn d'exposé, 20 mn d'entretien).

- connaissance de la langue (latine ou grecque) : l'évaluation est très variable selon les académies. Cela peut aller d'une véritable traduction improvisée à l'aide de quelques indications à une mise en relation entre 5/6 lignes de langue ancienne et leur traduction en juxtalinéaire. Pour la plupart des académies, il est même impossible de déterminer avec précision la manière dont a été évaluée la connaissance de la langue.

- bilan :

Les connaissances en latin et/ou en grec ont été vérifiées de façon très inégale, à partir de critères variables dans les académies, et non par des épreuves définies nationalement, et cela d'autant plus que les conditions d'inscription

<sup>6</sup> Cf. Annexes, II.

permettent à des candidats de se présenter même si leur cursus universitaire ne comporte qu'une seule UE de langue ancienne.

De plus, les candidats lauréats de la Certification complémentaire LCA pourront enseigner de la 5<sup>ème</sup> à la Terminale. Cela permet par exemple à un titulaire de cette Certification d'enseigner le latin en Terminale, alors qu'il n'a validé qu'un semestre de latin et que ses connaissances n'ont été vérifiées qu'à partir de quelques lignes en juxtalinéaire.

Les conditions mêmes d'attribution de la Certification complémentaire LCA sont donc contraires aux principes toujours soutenus par la CNARELA : le recrutement de professeurs de Lettres classiques par des concours nationaux (CAPES de Lettres classiques, agrégations de Lettres classiques et de grammaire).

François Martin propose une motion sur la certification.

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion<sup>7</sup>.

*Modification de l'ordre du jour* : Monique Bile a la parole pour présenter le projet des Journées d'octobre du 28 au 30 octobre<sup>8</sup>, bien avancé, puisque, au vu des difficultés pour trouver des hôtels pendant la période concernée, il va falloir ouvrir rapidement les inscriptions. Ces Journées ont lieu la deuxième semaine des vacances parce qu'il est impossible d'avoir accès à l'université pendant la première semaine. Elles se dérouleront dans les deux villes de l'académie : tout d'abord à Nancy, puis à Metz pour la deuxième journée. Le thème choisi est « la Lorraine gallo-romaine ».

## **6. Situation des ARELA.**

*Cf.* rapport moral.

L'assemblée statuera sur les cas de l'ARELACorse, AUSPEX et de l'APLAG en mai.

## **7. Communication au sein de la Coordination.**

Sylvie Pedroaréna rappelle la nécessité de diffuser rapidement tous les documents. Des collègues ont regretté de n'avoir pas reçu les renseignements concernant le concours Euroclassica ou les contestations de VS ou encore le voyage dans le Péloponnèse prévu fin août 2019.

Comme les années précédentes, des modules seront ouverts sur le site pour annoncer les actions de promotion organisées par les ARELA (concours, Journées etc.). Nous les relaierons également sur les réseaux sociaux. Il ne faut pas oublier de mentionner l'appartenance à la CNARELA, soit en reprenant le logo soit par la mention « membre de la CNARELA ». C'est la condition pour que nous assurions la diffusion de ces informations.

Sylvie Pedroarena remercie les collègues qui lui ont envoyé des contributions pour la mise à jour du document sur les « liaisons inter-cycles ». On peut encore lui en adresser jusqu'à la fin février. Elle en réalisera alors la synthèse.

Elle donne quelques nouvelles du réseau Antiquité-Avenir. La CNARELA a été réélue au directoire de cette association. Les prochains États généraux de l'Antiquité ne seront pas organisés avant deux ou trois ans, mais le réseau poursuit son action, notamment en participant à des festivals ou à des colloques. Prochainement des messages seront envoyés aux ARELA, rappelant la parution de l'ouvrage *L'Avenir se prépare de loin*. Celui-ci rassemble des textes rédigés par des membres du Comité d'honneur, à partir de l'expression « Antiquité-Avenir ». D'autres informations seront également communiquées.

Lionel Sanchez, responsable de l'Histoire des Arts au bureau de la CNARELA, présente rapidement les ressources que peut offrir le musée du Louvre-Lens, dans le cadre de son exposition permanente « La galerie du temps », comme à l'occasion de la prochaine exposition temporaire consacrée à Homère qui se tiendra du 27 mars au 22 juillet 2019. Des documents seront diffusés.

## **8. Euroclassica.**

Marie-Hélène Menaut prend la parole. Elle présente le bilan 2019 du Vestibulum<sup>9</sup> et de la Janua. Beaucoup de messages positifs sont parvenus en même temps que les résultats, disant la satisfaction des élèves à passer l'examen dont voici une présentation :

a) Textes :

• **Vestibulum** (examen passé après avoir étudié le latin ou le grec pendant une ou deux années) Durée : 40 minutes.

-Elex latin : *Tantale* d'après les *Fables* d'Hygin.

<sup>7</sup> Cf. Annexes, II .

<sup>8</sup> Cf. Annexes, III.

<sup>9</sup> Cf. Annexes, IV.

-Egex grec : *Prométhée*.

- **Janua** (examen passé après avoir étudié le latin ou le grec pendant 3 à 5 années). Durée : 60 minutes.
  - Elex latin : *Assassinat de César* d'après Suétone, *Vies des douze Césars* (82).
  - Egex grec : *Circé* d'après Apollodore, *Bibliothèque* I, VII, 1.

b) Bilan :

- **Vestibulum**

-Elex : **31** collèges et lycées ont concouru. **927** élèves ont participé.

Médailles : Or : **43** ; Argent : **149** ; Bronze : **173**.

- Egex : 6 collèges et lycées ont concouru ; **45** élèves ont participé.

Médailles : Or : **1** ; Argent : **2** ; Bronze : **20**.

- **Janua**

-Elex : **12** collèges et lycées, **1** étudiant ont concouru. **216** participants.

Médailles : Or : **1** ; Argent : **70** ; Bronze : **120**.

- Egex : **5** lycées ont concouru ; **75** participants.

Médailles : Or : **75** ; Argent : **25** ; Bronze : **29**.

	<b>schools</b>	<b>participants</b>	<b>bronze</b>	<b>silver</b>	<b>gold</b>
<b>ELEX Vestibulum</b>	31	927	173	149	43
<b>ELEX Ianua</b>	12	216	120	70	1
<b>EGEX Vestibulum</b>	6	45	20	2	1
<b>EGEX Ianua</b>	5	75	29	25	9

## **9. Calendrier 2019.**

Samedi 25 mai 2019 : AG de la CNARELA à Paris.

Lundi 28 octobre 2019 : AG de la CNARELA à Nancy.

Samedi 25 janvier 2020 : AG de la CNARELA à Paris.

Semaine de l'Antiquité : 23-29 mars 2020.

Samedi 16 mai 2020 : AG de la CNARELA à Paris.

## **10. Voyage en Grèce en août 2019 organisé par Athéna.**

François Martin regrette le départ du représentant d'Athéna, qui ne nous exposera pas les détails du voyage organisé en août 2019.

Sylvie Pedroarena annonce que le nombre de 20 participants, minimum prévu pour l'organisation du voyage, vient d'être atteint. Celui-ci aura donc lieu, pour le moment, aux conditions de prix les moins favorables. Un ultime rappel va être envoyé aux ARELA, leur demandant de préciser qu'il reste des places disponibles et d'inciter leurs adhérents à inviter collègues et amis et à leur faire découvrir la coordination.

## **11. Journées d'octobre de la CNARELA 2019 organisées par l'ALPLA à Nancy-Metz et Journées 2020 organisées par l'ADLAP à Amiens.**

Vincent Bruni (ADLAP) indique que la préparation des Journées d'octobre est commencée.

## **12. Questions diverses.**

Aucune question n'a été soumise au bureau de la CNARELA.

*L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, la séance est levée à 13h05.*

**ANNEXES**

*ANNEXE I : Compte de résultat*

**COMPTE DE RÉSULTAT : ANNÉE CIVILE 2018**

	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>
Cotisations.....	3470,00	
Secrétariat.....	0,00	87,65
Cahiers de la CNARELA.....		279,14
Déplacements et hébergements.....		3054,08
Divers (MAIF, cotis. Euroclass. et AA.....)		558,78
Intérêts livret.....	27,99	
<b>TOTAL.....</b>	<b>3497,99</b>	<b>3979,65</b>

**SOLDE - 481,66**

**Déficit de l'année 2018.....481,66**

**Excédent cumulé des années antérieures.....4325,92**

**Solde excédentaire des exercices cumulés.....3844,26**

**Le 24 janvier 2018**

La trésorière, Florence Turpin



**MOTIONS DE LA CNARELA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 2019  
PARIS - SORBONNE**

*La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 26 janvier 2019, a voté les quatre motions suivantes :*

**Motion 1 : conditions d'attribution de la spécialité LLCA**

La CNARELA dénonce les conditions opaques dans lesquelles s'est déroulée l'attribution de la spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité » dans les lycées.

Malgré l'engagement des collègues de Lettres classiques dans de nombreuses académies, toutes les demandes d'ouverture n'ont pas été satisfaites. Les personnels de direction se sont parfois opposés à la demande de création en ne faisant pas remonter les desiderata des équipes pédagogiques.

Une fois encore, la CNARELA déplore que la hiérarchie bloque les enseignements de langues anciennes. Elle dénonce également la note de service de la DGESCO datée du 5 septembre 2018, qui a marginalisé cette spécialité quelques semaines après son officialisation dans les arrêtés du 16 juillet 2018. Les personnels de direction, les inspections et les rectorats se sont appuyés sur cette note pour limiter l'implantation de la spécialité. De fait, elle est ouverte au mieux dans 20% des lycées environ, d'après le ministère.

La CNARELA demande des ouvertures plus nombreuses afin que les élèves puissent accéder facilement à cette spécialité.

Elle demande que les moyens dédiés à la spécialité LLCA lui soient réellement affectés et dénonce les tentatives de fusion des horaires avec les options de LCA (latin et grec). Elle rappelle que cette spécialité est évaluée, comme les autres, par une épreuve écrite dotée d'un coefficient 16 au baccalauréat, et que son horaire officiel ne saurait être amputé.

Motion votée à l'unanimité

**Motion 2 : lycée, spécialité LLCA et options LCA**

La CNARELA prie instamment le ministre de faire cesser les vieilles habitudes qui consistent à réduire souvent de façon arbitraire les horaires dévolus aux langues anciennes, et de publier des textes qui ne laisseront plus de place à la moindre ambiguïté.

La CNARELA demande au ministère d'exercer un contrôle particulier sur les établissements qui bafouent les textes officiels. Un rappel à la loi est nécessaire dans ce cas. La CNARELA ne tolérera plus les diminutions arbitraires dont sont victimes les langues anciennes. Elle emploiera tous les moyens légaux pour mettre un terme à ces pratiques, avec l'appui des associations de parents d'élèves.

La CNARELA souhaite que la spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité » soit proposée à tous les élèves.

La CNARELA demande enfin de toute urgence au ministre d'ouvrir les options de LCA aux élèves des séries technologiques. Cette reconnaissance, fortement symbolique pour les élèves comme pour les collègues, contribuera à augmenter les effectifs dans les lycées.

Motion votée à l'unanimité



### Motion 3 : collègue

La CNARELA alerte le ministère sur les interprétations tendancieuses de l'arrêté du 16 juin 2017 ainsi que sur la méconnaissance par les personnels de direction de la circulaire n° 2018-012 du 24 janvier 2018. Nombre d'entre eux utilisent les possibilités mortifères contenues dans l'arrêté pour réduire l'horaire des langues anciennes au plus strict minimum (3h, soit une heure par année du cycle 4).

La CNARELA demande la rédaction d'un texte assurant aux élèves un horaire national qui ne soit pas susceptible d'être modifié par des décisions locales. Elle demande instamment la suppression de la formule « *dans la limite de* », qui permet toutes les interprétations abusives.

Afin d'assurer l'existence réelle des langues anciennes, la CNARELA demande que les horaires soient fléchés dans les dotations, pour mettre un terme aux dérives constatées chaque année.

Motion votée à l'unanimité

### Motion 4 : certification

La CNARELA s'élève contre la mise en œuvre d'une « Certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité ». Les premières sessions qui se sont tenues à l'automne 2018 ne permettent pas, dans la plupart des cas, de recruter des professeurs qui pourraient enseigner le grec et donnent une habilitation sans limitation dans le temps à des collègues qui ne sont ni certifiés ni agrégés de Lettres classiques ou de Grammaire.

La CNARELA dénonce les évaluations aléatoires du niveau de langue qui transparaissent dans les rapports des jurys de certification, lorsque ces derniers sont publiés.

La CNARELA demande au ministère de publier les services des professeurs nouvellement habilités à enseigner une ou deux langues anciennes à la rentrée 2019 et reste très vigilante sur leur affectation. Elle n'acceptera pas de voir ces collègues obtenir des heures qui peuvent être assurées par un autre professeur de l'établissement, certifié ou agrégé de Lettres classiques ou de Grammaire.

La CNARELA ne tolérera pas que, dans le cas d'un départ à la retraite, un poste de lettres classiques soit fermé pour faire place à un groupement d'heures hybride donné à un titulaire de la « Certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité ».

Motion votée à l'unanimité

## **Journées de la CNARELA organisées par l'ALPLA**

**Nancy, 28-30 octobre 2019**

**Lundi 28 octobre :** campus Lettres et Sciences Humaines, 23 boulevard Albert I<sup>er</sup>, Nancy.

9h : accueil

9h 30 – 12 h 30 : AG de la CNARELA.

12h 45-14 h : déjeuner pris sur place.

14h 15 – 17h 30 :

- visite du Musée archéologique du campus (P. Vipard).
- visite de la bibliothèque du centre Edouard Will (R. Hodot, G. Vottero).
- pause.
- J-F. Debard, "L'apport de l'épigraphie dans les classes de 3<sup>o</sup> et de 2<sup>o</sup>".
- V. Bossu, "Comment investir l'image artistique pour valoriser l'intérêt des langues anciennes au lycée ?"
- 18h 30 : accueil à la mairie.
- 20h, dîner dans un restaurant de la place Stanislas.

**Mardi 29 octobre : Metz - Musée de la Cour d'or.**

9h : départ en autocar pour Metz. .

10h 15 : Metz, visite rapide de la cathédrale, si la météo le permet, et visite du Musée (P. Brunella) ou directement visite du Musée (P. Brunella)

12h 30 : déjeuner au Musée.

14 h 15 : après-midi scientifique avec pour thème "La Lorraine gallo-romaine" :

- Jeanne Demarolle, professeur émérite d'histoire romaine à l'université de Lorraine (Metz) : conférence inaugurale sur la Lorraine gallo-romaine.
- 15 h : M-D. Poncin, " Les Leuques".
- 15 h 30 : K. Kevin Kazek, "Les mosaïques gallo-romaines de Lorraine".
- 16h : pause.
- 16h 30 : J. Trapp : "Une vidéo sur Metz gallo-romaine".
- 17h : P. Vipard "Présentation de Grand".
- 17h 30, départ pour Nancy, soirée libre.

**Mercredi 30 octobre : Grand.**

8h : départ en autocar pour Grand.

9h 15, arrivée à Grand ; visite du musée et de la mosaïque, visite de l'amphithéâtre, avec T. Decheleprêtre). .

12h 15/30 : départ pour Nancy, arrivée à 13h 15/30.

**CNARELA**

**Nombre de participants au VESTIBULUM**

**ELEX**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>420</b>	<b>565</b>	<b>1059</b>	<b>1067</b>	<b>886</b>	<b>1273</b> <i>Or :88</i> <i>Agt :355</i> <i>Bze :405</i> <i>Total 848</i>	<b>987</b> <i>Or :35</i> <i>Agt :143</i> <i>Bze : 200</i> <i>Total 378</i>	<b>927</b> <i>Or :43</i> <i>Agt : 149</i> <i>Bze : 173</i> <i>Total 365</i>

**EGEX**

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>76</b>	<b>88</b>	<b>79</b>	<b>223</b>	<b>107</b> <i>Or :2</i> <i>Agt :3</i> <i>Bze :6</i> <i>Total :11</i>	<b>88</b> <i>Or :1</i> <i>Agt :4</i> <i>Bze :7</i> <i>Total :12</i>	<b>45</b> <i>Or :1</i> <i>Agt :2</i> <i>Bze :20</i> <i>Total :23</i>	